

V. Nous exhortons les parens et les Maîtres à envoyer assidûment leurs enfans et leurs engagés au Catéchisme, et à obliger même ceux d'entr'eux qui auront fait nouvellement leur première Communion d'y assister, au moins pendant une année.

Par ce moyen, ces enfans s'affermiront dans ce qu'ils savent, et acquerront une connaissance plus étendue des vérités de la Religion ; et ceux qui sauront lire, apprendront et pourront réciter publiquement les articles du grand Catéchisme qui seront jugés les plus intéressans.

VI. Nous exhortons encore, non seulement les parens et les Maîtres des enfans, mais aussi les Fidèles en général, à fréquenter les Instructions familières des Catéchismes. C'est un excellent moyen d'exciter leur émulation, de s'assurer de leur assiduité à y assister, de connaître les progrès qu'ils y font, et surtout de s'y édifier, par le souvenir intéressant des vérités chrétiennes qu'on y explique.

Nous souhaitons aussi que, dans les familles chrétiennes, on conserve toujours un exemplaire du petit et du grand Catéchisme, afin de faire répéter aux enfans et de leur expliquer, de temps en temps, les vérités importantes qui y sont contenues.

Sera le présent Mandement imprimé à la tête du grand Catéchisme ; et, tous les ans, on en fera la lecture, au Prône de toutes les Messes Paroissiales de ce Diocèse, le second Dimanche après Pâque.

Donné à Québec, sous notre seing, le seau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le deux Mars mil-huit-cent-vingt-neuf.

(Signé)



BERN. CL. EV. DE QUEBEC.

Et plus bas,

PAR MONSEIGNEUR,

N. C. FORTIER, Ptre. Secrét.